

L'hon. M. FIELDING propose que le message de Son Excellence et le budget supplémentaire soient soumis au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

LE TRANSCONTINENTAL NATIONAL. CLASSEMENT DES DEBLAIS.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) propose:

Que le comité spécial nommé par cette Chambre le 27 janvier dernier pour faire une enquête sur certaines matières se rattachant à la démission de M. Lumsden comme ingénieur en chef du chemin de fer transcontinental, soit composé de sept membres au lieu de cinq, savoir: MM. Geoffrion, Macdonald, Clarke (Essex), Wilson (Laval), Lennox, Barker et Crothers.

M. J. D. REID: Je désirerais savoir de l'honorable premier ministre si on permettra à ce comité de s'enquérir des accusations portées par M. Lumsden, concernant le classement abusif des déblais?

Sir WILFRID LAURIER: Notre intention est d'instituer des enquêtes sur les accusations dont la Chambre a ordonné de s'enquérir.

M. J. D. REID: L'autre jour l'honorable premier ministre n'a pas déclaré expressément si sa résolution visait les accusations de classement abusif, telles que portées par M. Lumsden.

Sir WILFRID LAURIER: Si je n'ai pas réussi à me faire bien comprendre de mon honorable ami, je suppose que tout ce que je pourrais dire arriverait au même résultat.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS.

AGENCE DE BRANDON.

M. LAKE demande:

1. Combien de personnes sont employées dans le bureau de l'inspecteur des agences à Brandon?

2. Quel a été le nombre de jours pendant lesquels elles ont été absentes du bureau, en mission officielle ou en congé, respectivement, entre le 1er avril 1907 et le 31 mars 1909?

3. Durant la même période, combien de jours l'inspecteur des agences a-t-il été absent de son bureau, pour affaires officielles ou en congé, respectivement?

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur):

1. Trois.

2. Comme le travail de ces inspecteurs se fait surtout en dehors des bureaux, il n'a pas été tenu compte de la durée de leurs absences.

LOI SUR LES BANQUES.

M. BEATTIE demande:

1. Est-ce le cas que la loi sur les banques du Canada expirera sous peu?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement s'est-il procuré des données exactes sur les lois des banques d'autres pays? Dans la négative, le Gouvernement s'efforcera-t-il d'obtenir ces renseignements avant longtemps?

3. Le Gouvernement se propose-t-il de permettre la continuation de cette partie de la loi actuelle des banques qui permet, dit-on, aux banques du Canada d'émettre près de cent millions de piastres, leur donnant ainsi, comme on le prétend, la faculté de réaliser d'énormes profits sans que le public canadien retire un cent d'intérêt en retour de ce privilège?

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Notre intention est de déposer un projet de loi sur les banques pendant cette session. Je ne puis rien dire de plus pour le moment.

PREEMPTIONS ET HOMESTEADS. ALBERTA ET SASKATCHEWAN.

M. LAKE demande:

1. Quelle a été, dans chacune des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, respectivement, le nombre de terres vendues à titre de préemptions et de homesteads, du 1er novembre 1909 au 31 décembre 1909?

2. Quelles sont les sommes d'argent découlant de ces ventes, dans chaque province, et qui devaient être reçues par le Gouvernement?

3. Quel est le total des sommes reçues par le Gouvernement, à compte des préemptions et des homesteads ci-dessus mentionnés, dans chacune de ces provinces, depuis la date de la passation de la loi des terres fédérales de 1908, et le 31 décembre 1909?

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur):

1. Alberta, 153,600 acres; Saskatchewan, 287,360.

2. Alberta, \$460,800; Saskatchewan, \$862,080; cela ne comprend pas les intérêts ni les honoraires pour l'enregistrement.

3. Alberta, reçu pour le compte des préemptions, \$50,114.75; pour le compte des homesteads vendus, \$82,515.30; Saskatchewan, pour préemptions, \$71,838.96; pour homesteads vendus \$208,618.96. Ces chiffres ne comprennent pas les honoraires pour l'enregistrement.

Ces chiffres sont plus élevés que ceux qui ont été donnés le 18 janvier, en réponse à une question de M. Foster, et cet écart s'explique par le fait que les rapports complets du mois de décembre, 1909, n'étaient pas arrivés au département de la comptabilité, quand la réponse à la question de M. Foster a été préparée.

LA PROPRIETE DES COURS D'EAU.

M. J. D. TAYLOR demande:

1. Le Gouvernement a-t-il accordé à quelque personne le droit de prendre du gravier